

# COMMUNE DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal N° 3

-----  
**06 Juillet 2020 à 19 H**  
-----

L'an deux mille vingt, le six Juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 01 Juillet 2020.

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Présents** : Mesdames et Messieurs

Denis BICHARD - Christelle CHAMPOMMIER - Martine CONSTANT - Danièle DELMOTTE - Damien LABRE – Gaëlle LE BOULANGER - Claire LEMPEREUR - Thomas PICANDET – Margaux PIQUELLE – René POUILLE - Jean-Luc QUINTY – Valérie ROOSE - Jean-Marc SAUTERAU - Eliane VIALON.

**Absent Excusé** : Monsieur Michel FLORENTINO.

**Procurations** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Madame Margaux PIQUELLE.

Le compte rendu n° 2 de la réunion du Conseil Municipal du 15 Juin 2020 est approuvé par 14 voix pour.

### ORDRE DU JOUR

#### *FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE*

##### **1 - Affectation des résultats de l'exercice 2019 Commune.**

Après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019.

Constatant

##### **1- Les opérations budgétaires d'investissement ont été les suivantes au cours de l'exercice 2019.**

- Recettes réalisées 2019 :	324 207.74 €
- Dépenses réalisées 2019 :	333 250.65 €
- Déficit de l'exercice 2019 :	9 042.91 €
- Déficit brut 2018 :	14 149.40 €
- <b>Déficit cumulé 2019 :</b>	<b>23 192.31 €</b> compte 001 (ID)

**Restes à réaliser :**

- Recettes :	146 334.64 €
- Dépenses :	232 110.00 €
- <b>Besoin de financement :</b>	<b>85 775.36 €</b>

##### **2 – Les opérations budgétaires de fonctionnement ont été les suivantes au cours de l'exercice 2019**

- Recettes de fonctionnement 2019 :	1 079 360.56 €
- Dépenses de fonctionnement 2019 :	874 505.38 €
- Excédent de fonctionnement 2019 :	204 855.18 €
- Excédent Antérieur 2018 :	412 385.40 €
- <b>Excédent cumulé 2019 :</b>	<b>617 240.58 €</b>

Compte-tenu de ces résultats, le Conseil Municipal par 14 voix pour, décide de couvrir le besoin global de financement constaté à la section d'investissement soit **108 967.67 €** (85 775.36 € et 23 192.31 €) en prélevant cette somme sur le résultat global de clôture constaté en fonctionnement soit 617 240.58 € et en l'affectant au Compte 1068 du Budget 2020.  
Le solde excédentaire soit **508 272.91 €** sera affecté au compte 002 (FR) du Budget 2020.

**Délibération**

## **2 – Commune Vote du Budget 2020.**

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Principal 2020.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **1 538 558.91 €**.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de **703 867.58 €**.

Le Budget Principal 2020 est voté par : 14 voix pour.

**Délibération**

## **3 – Affectation des résultats de l'exercice 2019 Assainissement.**

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019  
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019.  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
- Recettes réalisées 2019 :	24 252.36 €
- Dépenses réalisées 2019 :	19 020.78 €
- Excédent de l'exercice 2019 :	5 231.58 €
- Excédent antérieur 2018 :	33 994.40 €
- <b>Excédent global 2019 :</b>	<b>39 225.98 €</b>
Section d'investissement	
- Recettes réalisées 2019 :	11 442.65 €
- Dépenses réalisées 2019 :	34 611.69 €
- Déficit de l'exercice 2019 :	23 169.04 €
- Excédent Antérieur 2018 :	2 811.41 €
- <b>Déficit global 2019 :</b>	<b>20 357.63 €</b>
<u>Restes à réaliser :</u>	
- Recettes :	85 000.00 €
- Dépenses :	84 974.15 €
- <b>Solde des RAR :</b>	<b>25.85 €</b>

Compte-tenu de ces résultats, le Conseil Municipal par 14 voix pour, décide des affectations suivantes :

En section de fonctionnement **18 868.35 €** (39 225.98 - 20 357.63) au compte 002 du Budget 2020 (FR)

En section d'investissement **20 357.63 €** au compte 001 (ID)

**Délibération**

## **4 – Assainissement : Vote du Budget 2020.**

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Assainissement 2020

La section d'exploitation s'équilibre à la somme de **43 983.00 €**

La section d'investissement s'équilibre à la somme de **1 592 006.68 €**

Le Budget Assainissement 2020 est voté par : 14 voix pour

**Délibération**

## **5 – Affectation du résultat 2019 - Lotissement.**

Section de fonctionnement	
- Recettes 2019 :	0.00 €
- Dépenses 2019 :	10 878.50 €
- Déficit de fonctionnement 2019 :	10 878.50 €
- Déficit 2018 :	193 167.37 €
- Déficit cumulé 2019 :	<b>204 045.87 €</b>

Section d'investissement	
- Recettes 2019 :	0.00 €
- Dépenses 2019 :	21 651.51 €
- Déficit d'investissement 2019 :	21 651.51 €
- Excédent 2018 :	226 755.00 €
- Excédent d'investissement 2019 :	<b>205 103.49 €</b>

Restes à réaliser : Néant

Compte tenu de ces résultats, le Conseil Municipal par 14 voix pour, décide des affectations suivantes :

En section de fonctionnement **204 045.87 €** au compte 002 (fonctionnement dépenses) du Budget 2020. En section d'investissement **205 130.49 €** au compte 001 (investissement recette) du Budget 2020.

**Délibération**

## **6 – Lotissement : Budget 2020.**

La section de fonctionnement s'équilibre à **211 349.87 €**

La section d'investissement s'équilibre à **205 103.49 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

D'approuver le Budget annexe lotissement

**Délibération**

## **7 – Associations : subventions 2020.**

Après que Madame Danièle DELMOTTE et Monsieur Jean-Luc QUINTY Co-Présidents du Comité des Fêtes se soient retirés, le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2020 par 14 voix pour concernant les associations ci-dessous référencées (12 voix pour concernant le Comité des Fêtes, Danièle DELMOTTE et Jean-Luc QUINTY s'étant retirés / 13 voix pour concernant l'Amicale Laïque, René POUILLE s'étant retiré).

- Comité des Fêtes	3 800.00
- Anciens Combattants	150.00
- Amicale Laïque	630.00
- Amicale Pompiers	400.00
- APE « La Farandole »	600.00
- Coopérative Scolaire	0.00
- Amicale des chasseurs	200.00
- Foot Nord Combraille	500.00
- Batterie Fanfare + BANDA'MI + Ecole de Musique	2 500.00
- Tennis Club	0.00
- Ma Tonnelle Aux Glycines	400.00
- F.N.A.F.F.A.A.	100.00
- Collectif de Défense des Services Publics	0.00

- Le Cochonnet Montacutain	500,00
- Club des Retraités	900.00
- Amicale des Sapeurs-Pompiers Retraités	135.00
- Association des « Montaigut de France »	200.00
- Association La Clé des Champs	3 532.64
- Association du Jumelage	600.00

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2020 Article 6574.

**Délibération**

### **8 – Répartition des frais de fonctionnement pour le groupe scolaire « Louise Michel ».**

Vu la délibération du 15 juin 2009 fixant la participation financière aux frais de fonctionnement du groupe scolaire « Louise Michel » sur la base du détail des dépenses de fonctionnement figurant au compte administratif,

Vu la délibération du 22 mai 2017 fixant désormais la participation par élève à un montant forfaitaire,

Vu le tableau des effectifs à la rentrée scolaire de septembre 2019 : 112 (55 élèves hors commune)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour 2 abstentions :

- De maintenir le principe du montant forfaitaire pour 2020.
- De fixer la participation par élève à 420 € (410 € en 2019).

**Délibération**

### **9 - Groupe scolaire : fixation du montant des fournitures pour l'année 2020.**

Le Conseil Municipal,

-Vu la liste des effectifs à la rentrée scolaire 2019-2020.

Soit 112 élèves au total.

Décide par 14 voix pour :

-De fixer à 66 € (66 € en 2019) / enfant : soit une somme de  $66 \text{ €} \times 112 = 7\,392 \text{ €}$  (7 458 € en 2017/ 7 326 € en 2018 7 854 € en 2019), le montant des fournitures scolaires attribué au groupe scolaire « Louise Michel ».

-Dit que dans cette somme seront inclus l'achat de livres scolaires et l'achat de 100 ramettes de papier pour le photocopieur du groupe scolaire.

**Délibération**

### **10 - Produit des amendes de Police : Travaux 2020.**

Dans le cadre de la demande de subvention à déposer au Conseil Départemental, le Conseil Municipal envisage la réparation et la consolidation de deux murs sur l'espace public :

\*Mur cimetière : SARL RM BAT = 5 700.00 € HT soit 6 840.00 € TTC.

\*Mur rue du 8 MAI : SARL RM BAT = 6 792.00 € HT soit 8 150.40 € TTC.

TOTAL : 12 492.00 € HT soit 14 990.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

-D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de Police.

-De procéder aux choix des entreprises à l'occasion d'un prochain conseil municipal (avec comparatif de devis).

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020.

**Délibération**

### **11 - Feu d'artifice : Choix du prestataire.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le détail des offres remises à la commune :

-REVES DE NUITS ARTIFICES : 3 500 € TTC  
-SARL ARTIFEUX : 3 500 € TTC

Après en avoir délibéré et analysé le détail de l'offre technique, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour (Thomas PICANDET ne prend pas part au vote) :

\*De retenir la proposition de la société REVES DE NUIT ARTIFICES au regard des prestations techniques proposées et dans les conditions ci-dessus référencées.

\*Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

**Délibération**

### **12 - Base de loisirs de la Prade : règlement et tarifs 2020.**

Compte tenu de la situation exceptionnelles, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour les conditions d'accès (base de loisirs) pour la saison de pêche 2020, selon les dispositions du règlement joint en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

-De retenir les nouvelles dispositions du règlement joint en annexe à la présente délibération.

\*De repousser la date de fermeture du 22 novembre au 06 décembre 2020.

\*De supprimer l'enduro 2020 et par conséquent la période de fermeture.

\*De ne pas autoriser la vente des cartes par les gardes (en Mairie uniquement).

\*D'organiser un concours de pêche au coup le 26/09/2020 (fermeture ce jour)

**Délibération**

### **13 - : Services techniques : Matériel technique.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'équiper les services de matériel technique :

\*Perceuse à colonne : 721.44 € HT soit 865.73 € TTC

\*Visseuse : 435.89 € HT soit 523.07 € TTC

\*Perforateur : 227.00 € HT soit 272.40 € TTC

\*Débroussailleuse : 654.17 € HT soit 785.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

-De retenir les propositions de la SARL SAUVANET dans les conditions ci-dessus référencées.

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020

**Délibération**

#### **14 - Requalification du Centre Bourg : cahier des charges.**

Dans le cadre du schéma directeur d'organisation et de requalification du centre bourg, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la proposition de cahier des charges de consultation de concepteurs.

Les travaux du Comité de Pilotage sont repris dans le dossier de consultation avec :

- \*Le contexte communal (ancien et actuel).
- \*L'objet de l'étude (plan d'action et solutions d'aménagement).

Les études devront proposer des solutions réalistes au regard des possibilités budgétaires de la commune sur deux phases :

- \*Diagnostic.
- \*Programme d'actions.

Sur un intervalle de 12 ans, le programme des travaux peut être estimé entre 1 200 000 € HT et 1 400 000 € HT (60 à 80 % du montant subventionné).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- Approuve le cahier des charges pour mise en concurrence des bureaux d'études.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la consultation nécessaire (publication légale par procédure adaptée) pour une remise des propositions à l'automne 2020.

**Délibération**

#### **15 - GRDF : Redevance d'Occupation du Domaine Public.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du détail de la redevance annuelle :

Taux de 0.35 € / mètre  
Revalorisation : 1.08  
Longueur réseau : 20 m  
Soit 8.00 € pour l'occupation provisoire.

Taux de 0.035 € / mètre  
Revalorisation : 1.26  
Longueur réseau : 4 542  
Soit 326 € pour l'occupation permanente.

TOTAL : 334.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

- D'approuver le détail des montants ci-dessus référencés et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'émission du titre de recette.

**Délibération**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **16 - E.H.P.A.D. « Docteur Jean-Paul TOUCAS » : Vice-Présidence du Conseil d'Administration.**

- Vu la délibération du 15 juin 2020.
- Vu l'avis du CCAS du 02 juillet 2020

Le Conseil d'Administration de l'EHPAD est présidé par le Maire de la commune. Un(e) Vice-Président(e) doit être désigné par le Conseil Municipal :

-Madame Eliane VIALLO

Par ailleurs, un membre nommé supplémentaire intègre également le Conseil d'Administration :

-P LAVEDRINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

-De désigner Madame Eliane VIALLO Vice-Président(e) du Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. « Docteur Jean-Paul TOUCAS ».

**Délibération**

**17 - Désignation d'un représentant au CLIC sénior (Centre Local d'Information et de Coordination).**

-Vu l'avis du CCAS en date du 02 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

-De désigner Monsieur René POUILLE représentant au CLIC sénior.

**Délibération**

**18 - Désignation d'un représentant à l'association des MONTAIGUT DE FRANCE.**

Monsieur le Maire étant membre de droit, il convient de désigner deux représentants supplémentaires à l'association des MONTAIGUT DE FRANCE :

-Margaux PIQUELLE

-Martine CONSTANT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

-De désigner /

-Jean-Marc SAUTERAU

-Margaux PIQUELLE

-Martine CONSTANT

Représentants à l'association des MONTAIGUT DE FRANCE.

**Délibération**

**URBANISME ENVIRONNEMENT**

**19 - Décision prise par le Maire par délégation du Conseil Municipal (Article R 2122-71 du C.G.C.T). Droit de Prémption Urbain (zone U).**

Références cadastrales Section N° Lieu dit	Propriétaires	Décision et Date
A 1103 18 Rue de la Chapelle	Murray KAYLER- THOMSON Guylène HEURTEAU	Non préempté 30/06/2020
A 927 36 Rue du Palais A 1179 12 Place de l'Eglise	Bruno GACOIN	Non préempté 06/07/2020
B 102 Saint Roch B 103 Le Landis B 104 1 Rue du Poucherol	Madeleine JARDONNET	Non préempté 06/07/2020

Le Conseil Municipal entérine cette décision.

**Délibération**

## QUESTIONS DIVERSES

\*SIEG : Lancement d'une nouvelle convention pour un groupement d'achat en électricité pour les contrats de puissance supérieures à 36 KVA.

\*EPF SMAF : L'EPF Auvergne souhaite apporter le meilleur soutien direct ou indirect à l'économie ou plus largement au soutien des territoires par la prise en charge exceptionnelle du montant intégral des impôts fonciers 2019. Cette charge ne sera par conséquent pas reportée aux frais et bilans de gestion des adhérents pour l'année 2020.

\*SIOULE ET MORGE : A l'occasion d'une réunion technique du 23 juin 2020 à la Mairie de MONTAIGUT, Stéphane HOUSSIER, Directeur Technique, a présenté les éléments concernant le transfert éventuel de la compétence assainissement au Syndicat Mixte. La commune a engagé un diagnostic des ouvrages qui a débouché sur la réalisation de travaux (réseaux et station des Granges). Le transfert de compétence, qui fera l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal, a pour objectif, en plus de l'exploitation des ouvrages, d'assurer le lien avec les services de l'Etat, les financeurs, les Bureaux d'Etudes et les entreprises.

\*AMF : Présentation des services de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme.

\*COLAS MONTEIL : Dans le cadre du marché de travaux des réseaux d'assainissement, le titulaire du marché a soumis à la collectivité une déclaration de sous traitance pour retrait d'amiante (SARL D.M.A à Aubière (63)).

\*POLE EMPLOI : 60 demandeurs au 15 juin 2020 (31 femmes et 29 hommes).

\*Sapeurs-Pompiers de MONTAIGUT : Demande de place de parking pour répondre à un effectif en augmentation. La maîtrise du foncier des abords par la commune serait un atout pour l'avenir et un gage de sécurité.